



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 30373

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la solidarité de la population française envers ses soldats affectés en Afghanistan. En effet, l'engagement de nos troupes en Afghanistan dans des opérations de maintien de la paix contre les talibans est une mission indispensable, mais aussi dangereuse. La mort de 10 parachutistes français, le 17 août 2008, constitue un drame tendant à prouver que la participation de notre pays sur ce terrain n'est pas qu'un événement militaire, mais un moment important de la lutte que les démocraties mènent contre le terrorisme. Il serait donc nécessaire que cet événement puisse aussi donner lieu au recueillement de la Nation toute entière, ainsi qu'à une réflexion de toute l'opinion sur les raisons et les finalités de la présence française en Afghanistan. Cet effort d'explication permettrait d'éviter une contestation pacifiste de notre engagement. Il lui demande donc de lui préciser ce qu'il compte entreprendre, en ce sens, avec ses collègues du Gouvernement.

Texte de la réponse

L'action de la France en Afghanistan, auprès de ses alliés et des autorités légales afghanes, s'effectue dans un contexte difficile de lutte contre le terrorisme. Cette lutte légitime et justifiée nécessitera un engagement dans la durée de la communauté internationale. Le décès de dix militaires en août dernier en Afghanistan a suscité une vive émotion et beaucoup de tristesse chez tous les Français. Le jeudi 21 août 2008, au cours d'une cérémonie nationale aux Invalides présidée par le chef de l'État, c'est la Nation tout entière qui a rendu hommage à ces militaires qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de notre pays. À l'occasion de ces tragiques événements, nos compatriotes ont pris conscience que toute opération militaire est délicate et présente des risques, notamment pour les militaires déployés sur les théâtres extérieurs qui peuvent être exposés à des dangers mortels. Cette réalité est au cœur du métier militaire ; elle est totalement assumée par les hommes et les femmes qui ont choisi le métier des armes. Pour autant, toutes les mesures sont prises pour limiter au minimum les risques de pertes humaines, comme l'illustre l'envoi en Afghanistan, au mois de septembre dernier, de capacités complémentaires, notamment un hélicoptère de transport Caracal, deux hélicoptères d'attaque Gazelle équipés pour la vision nocturne, deux mortiers de 120 mm et des drones. Comme le ministre de la défense ne cesse de le rappeler, la solution à la grave crise que traverse l'Afghanistan ne peut être uniquement militaire. La dimension civile de cette crise est essentielle. À cet égard, le rôle du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afghanistan dans la coordination des actions internationales de stabilisation dans ce pays, en particulier concernant la reconstruction et le développement, est particulièrement important. Par ailleurs, cette crise ne pourrait être résolue sans l'implication croissante des autorités légitimes afghanes. Les fonds récoltés à cette fin (20 milliards de dollars) lors de la conférence internationale de soutien à l'Afghanistan, qui s'est tenue à Paris le 12 juin 2008, sont destinés à financer la stratégie nationale de développement élaborée par les autorités afghanes au profit de la population civile. L'autre volet de cette prise de responsabilité afghane se traduit par les actions qui visent à aider les Afghans à prendre en charge le maintien de l'ordre par la formation des policiers et s'inscrit dans la séquence de sécurisation, afghanisation, reconstruction, démocratisation et réconciliation prônée par la France. La prise en charge de la sécurité de la région de Kaboul par l'armée afghane constitue une première étape de ce processus qu'il convient de poursuivre. Tous les efforts doivent être menés pour parvenir à une stabilisation de l'Afghanistan et à une

réconciliation nationale, notamment avec ceux qui en acceptent le principe en refusant la violence, en déposant les armes et en inscrivant leur démarche dans le cadre de la constitution afghane. En tout état de cause, le ministre de la défense reste déterminé à porter la plus grande attention à l'information publique sur l'engagement des forces armées françaises dans ce pays, ainsi qu'à la sensibilisation de nos concitoyens sur les enjeux de cette opération.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30373

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7689

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 273